

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Séance du 05 octobre 2011

L'an deux mille onze

et le 05 octobre,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose -
M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M.
PETITJEAN Daniel - Mme HENRY Mireille – Mme GILLES
Christine - **ADJOINTS**

Mme DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - NIOX Christian -
TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM.
BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ
Jeanine – de CHAZERON FELICI Nathalie - Melles AMBROSIO
Angélique – ARROUCHE Mounia - M. POOS Julien - Mmes
CUCCIA Andrée – M. BONO Guy - MICHEL Françoise – MM
SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme LAUFRAY
Olga - MM. BERNOT Georges - TOSI Michel – Mmes BOUYA
Corine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David

ABSENT EXCUSE : M. BERTON Christian -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire
de séance.

**N° 70/11 - Réaménagement et extension de la halte-garderie – Demande de subvention
auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (fonds CNAF)**

Mme GILLES expose :

Le réaménagement de la halte-garderie en un espace multi-accueil pour 40 enfants avec
restauration, a déjà fait l'objet de 2 demandes de subventions, auprès du Conseil Général dans

le cadre du CDDA 2010 (délibération 64/10) et auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR, délibération 16/11).

Ces subventions ont été accordées, mais à hauteur de 66 231 € au lieu de 81 000 € pour la DETR. Par ailleurs, certaines études et le premier équipement en mobilier et matériel n'étaient pas subventionnés.

Compte tenu de la dernière estimation chiffrée du coût de l'opération, il est possible de solliciter la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour un complément de subvention, permettant de porter l'autofinancement à 20% du montant total hors taxes.

En conséquence, Mme Gilles demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à solliciter un financement à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
.Coût de l'opération	360 205 €	.Subvention CNAF	62 934 €
		.Subvention Département	159 000 €
		.Subvention DETR	66 231 €
		.Autofinancement	72 040 €
	-----		-----
TOTAL HT	360 205 €		360 205 €

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 05 octobre 2011.

LE MAIRE

